Image not found or type unknown

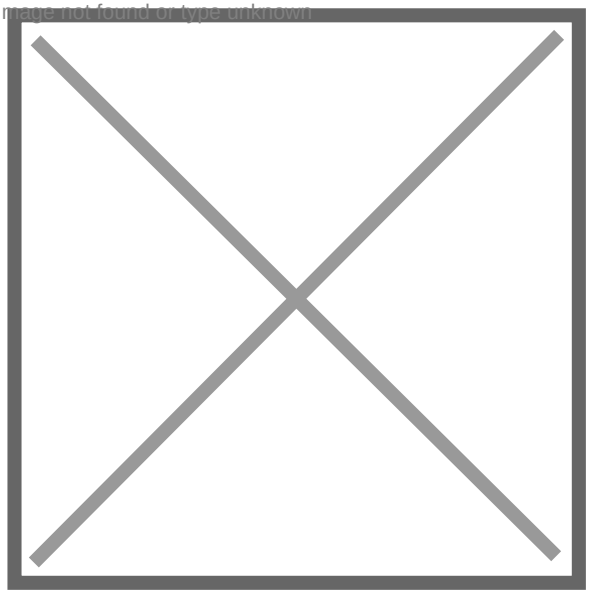

Refus réduire le préavis suite à menaces voisinnage

Par **manuelle29**, le **26/01/2010** à **17:55**

Bonjour,
Pour qu'il n'y ait pas de mal entendu je précise que je pense être sur un site gratuit et que je ne peux payer quoique ce soit.
Je vous remercie beaucoup de me lire. Nous avons dû déménager à cause d'un voisinnage d'enfants entre 6 et 13 ans (et oui !!!) et d'ados irrespectueux, vulgaires, sans gène et surtout, pour les plus vieux, menaçants ! tout cela cautionné par les parents. C'était dans une cité appartenant à un Bailleur Social de LENS/DOUAI. Ce BS était au courant car ils nous ont envoyé un médiateur qui a effectivement constaté les faits, la police municipale a également constaté les méfaits de cette troupe (une vingtaine de jeunes dans les pires jours). Il faut savoir que leur point de rassemblement était à 2ou 3 mètres devant ma maison. Mon mari et moi au bout d'1 an et demi n'y tenant plus avons déménagés. Comme cela se passe souvent nous avons dû demander au BS de raccourcir notre préavis à 2 mois au lieu de 3 mois. Malgré qu'ils aient été au courant des problèmes leur refus a été catégorique. Il nous ont dit que l'on avait rien à dire que la loi était avec eux, nous avons payés 1 mois 1/2, c'est leur système de contage de loyer alors que nous ne vivions plus dans les lieux ! Nous sommes à cause d'eux dans une situation financière très compliquée et il faut savoir qu'ils ont des centaines de familles qui attendent pour ces logements.
Il faut savoir que le BS a une charte avec des interdictions concernant beaucoup de domaines et que notre voisinage ne la respecte absolument pas, que le BS ne peut l'ignorer car cela est visible et que rien n'est reproché à ces gens (on nous a dit en effet à mi-mot que le BS était parfaitement au courant du non respect de cette charte par ces gens). Où est le bon sens, où est le justice là- dedans ? faut il devenir un locataire irrespectueux pour être écouté ? Que peut-on faire pour espérer un dédommagement ou au moins obliger le BS à respecter sa charte ? J'espère sincèrement avoir une réponse. Merci beaucoup.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés